



GRUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

467 chaussée de Louvain
B – 1030 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 241 84 20
Fax : +32 (0)2 245 19 33
Courriel : admi@grip.org
Internet : www.grip.org
Twitter : @grip_org
Facebook : GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est un centre de recherche indépendant fondé à Bruxelles en 1979.

Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP dispose d'une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

En tant qu'éditeur, ses nombreuses publications renforcent cette démarche de diffusion de l'information. En 1990, le GRIP a été désigné « Messenger de la Paix » par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».



Le GRIP bénéficie du soutien du Service de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

NOTE D'ANALYSE – 30 avril 2014

FANIELLE Sylvain. Le Sommet sur la sécurité nucléaire de La Haye 2014 : réussite ou occasion manquée ? Note d'Analyse du GRIP, 30 avril 2014, Bruxelles.

<http://www.grip.org/fr/node/1281>



NOTE D'ANALYSE

LE SOMMET SUR LA SÉCURITÉ NUCLÉAIRE

DE LA HAYE 2014 :

Réussite ou occasion manquée ?

Par **Sylvain Fanielle**

30 avril 2014

Résumé

Le 3^e sommet sur la sécurité nucléaire, visant à sécuriser les matières fissiles et autres matières nucléaires dans le monde, s'est déroulé les 24 et 25 mars 2014 dans la ville néerlandaise de La Haye. Malgré les avancées des deux premiers sommets, les attentes à la veille de ce nouveau rendez-vous international étaient considérables. Elles ont été partiellement rencontrées, notamment avec des engagements multilatéraux majeurs et des discussions sur la création d'une architecture de sécurité nucléaire durable et complète. Néanmoins, certaines lacunes persistent. Plusieurs acteurs majeurs de la scène internationale n'ont pas soutenu différentes initiatives. Des outils de sécurité nucléaire essentiels n'ont toujours pas été ratifiés ou mis en œuvre de manière intégrale. Les États-Unis accueilleront le prochain sommet en 2016. En plus de poursuivre les progrès commencés en 2010, les chefs d'États devront s'accorder sur la forme du processus au-delà de 2016 et sur le rôle à venir de l'Agence internationale pour l'énergie atomique en matière de sécurité nucléaire.

Abstract

The Hague 2014 Nuclear Security Summit: Success or Missed Opportunity?

The third nuclear security summit took place on 24-25 March 2014 in the Dutch city of The Hague. The process aims at enhancing the security of fissile and other nuclear materials around the world. Despite the progress initiated at the first two summits, the expectations on the eve of the 2014 summit were high and have been partially fulfilled through major new multilateral commitments and discussions on the establishment of a global and sustainable nuclear security architecture. However, some gaps still remain. Some major players on the international level have not supported some core initiatives. Important nuclear security instruments have not been ratified nor fully implemented. The next summit will be hosted in 2016 in the United States. In addition to continuing the progress initiated in 2010, heads of States will have to agree on the form of the process beyond 2016 and on the future role of the International Atomic Energy Agency in nuclear security.

Introduction

Lancé en 2010 sous l'impulsion du président Obama, le sommet biennuel sur la sécurité nucléaire (SSN) a pour objectif de lutter contre la menace du terrorisme nucléaire en renforçant la sécurité des installations et des matières nucléaires. Les deux premiers sommets, respectivement à Washington (2010) et Séoul (2012), ont permis de s'accorder sur des mesures concrètes à adopter en faveur de la sécurité nucléaire mais aussi de sensibiliser l'ensemble de la communauté internationale à la menace. Malgré des progrès substantiels, les obstacles à surmonter demeurent considérables. Les 24 et 25 mars 2014, la ville néerlandaise de La Haye a accueilli le 3^e sommet, qui a réuni 53 chefs d'État et 4 représentants d'organisations internationales.

L'objectif de cette Note est d'analyser ce Sommet de La Haye à la lumière de ses succès et de ses échecs. Elle passera d'abord en revue le processus depuis les rencontres de Washington et Séoul avant de se pencher plus précisément sur le contenu du dernier sommet et ses résultats. Enfin, la dernière partie de cette Note déterminera les enjeux à venir et s'interrogera aussi sur la forme que doit adopter le processus après 2016.

1. Le processus du SSN après quatre années d'existence¹

Le SSN trouve son origine dans le discours de Prague du président Obama en avril 2009. Qualifiant le terrorisme nucléaire de « *menace la plus importante pour la sécurité internationale* », il appelait alors la communauté internationale à réagir promptement afin de sécuriser l'ensemble des matières nucléaires sensibles.



Sommet sur la sécurité nucléaire de La Haye
(Source : [site du Premier ministre du Canada](#))

Les États-Unis ont accueilli le **premier sommet à Washington**, les 12 et 13 avril 2010. Les discussions entre les 47 chefs d'État et 3 représentants d'organisations internationales présents s'y sont principalement concentrées sur la sécurité des matières fissiles, à savoir, l'uranium hautement enrichi (HEU) et le plutonium (Pu)².

Trois documents ont été adoptés en fin de sommet : le communiqué, déclaration d'engagements non contraignante négociée par consensus ; le plan de travail, permettant aux États d'identifier les mesures à prendre pour sécuriser les matières et installations nucléaires ; et les engagements volontaires unilatéraux (ou « *house gifts* ») visant à soutenir les objectifs du sommet.

1. Pour plus d'informations relatives au contenu des sommets de 2010 et 2012, voir : Sylvain Fanielle, « [Le Sommet sur la sécurité nucléaire à la croisée des chemins : entre doutes et ambitions](#) », Bruxelles, Rapport du GRIP, 12 août 2013.

2. Le terme « matière fissile » désigne précisément l'uranium 233, l'uranium 235, le plutonium 239 ou le plutonium 241, ou toute combinaison de ces radionucléides.

Malgré l'absence de certains États-clés et le manque de débats relatifs à la protection physique des installations nucléaires ou à la sécurité des sources et matières radioactives³, ce sommet a permis de formaliser les objectifs du processus et de sensibiliser la communauté internationale à la menace du terrorisme nucléaire.

Le **deuxième sommet**, qui s'est tenu à **Séoul** les 26 et 27 mars 2012, a réuni 53 chefs d'État et 4 représentants d'organisations internationales. Trois sujets ont été ajoutés aux débats : la sécurité des sources hautement radioactives, la sécurité des installations nucléaires et la nécessité de créer une interface sûreté/sécurité⁴ nucléaire dans un contexte post-Fukushima. Comme lors de la première édition du sommet, les participants ont adopté un communiqué et proposé des engagements unilatéraux. En plus des classiques « *house gifts* », les États ont introduit à Séoul des « *gift baskets* » ou engagements multilatéraux. Malgré des avancées positives et la confirmation des bases établies à Washington, certains éléments essentiels n'ont pas été suffisamment abordés. Parmi ces derniers, on peut citer la sécurisation des sources et matières radioactives ou la mise sur pied d'un processus d'évaluation des engagements unilatéraux et multilatéraux qui dépendent de la bonne volonté des États.

À la veille du sommet de La Haye, la principale réussite du processus est d'avoir élevé la lutte contre le terrorisme nucléaire au rang de priorité internationale. De nombreux États ont ainsi contribué aux objectifs du processus : certains ont éliminé leurs stocks d'HEU conformément aux engagements pris en 2010 et 2012 ; 18 ont ratifié l'amendement de la Convention de 2005 sur la protection physique des matières nucléaires (CPPNM/A) ; 44 ont pris des initiatives nationales et multilatérales pour combattre le trafic illicite de matières nucléaires et radioactives ; 24 ont renforcé la sécurité autour de leurs installations nucléaires ; 42 ont mis sur pied des agences nucléaires nationales indépendantes et adopté de nouvelles législations renforçant le régime existant ; et 49 ont contribué à la promotion d'une culture de sécurité nucléaire en formant davantage le personnel travaillant dans l'industrie nucléaire⁵.

Pourtant de nombreux efforts devaient encore être entrepris à la veille du sommet de La Haye, en vue d'aboutir à un régime de sécurité nucléaire complet, cohérent et durable. Il s'agissait non seulement de déterminer la future forme du processus, de consolider les acquis des deux précédentes éditions, de faire de la sécurité des sources et matières radioactives une priorité, mais aussi de se diriger vers la création d'une plateforme permanente permettant d'évaluer les progrès réalisés et d'identifier les lacunes.

3. Une « matière radioactive » est une matière désignée en droit interne ou par un organisme de réglementation comme devant faire l'objet d'un contrôle réglementaire en raison de sa radioactivité. Une « source radioactive » est une matière radioactive qui est enfermée d'une manière permanente dans une capsule ou fixée sous forme solide et qui n'est pas exemptée du contrôle réglementaire. AIEA, « Glossaire de sûreté de l'AIEA », Vienne, 2007.

4. La sûreté a trait aux risques radiologiques, aussi bien dans des circonstances normales qu'après un accident. La sécurité nucléaire désigne la prévention et la détection des vols, sabotages, accès non autorisés, transferts illégaux ou autres actes malveillants mettant en jeu des matières nucléaires ou d'autres substances radioactives.

5. Michelle Cann, Kelsey Davenport et Sarah Williams, « The Nuclear Security Summit : Progress Report », Arms Control Association and Partnership for Global Security, juillet 2013 ; *Idem*, mars 2014.

2. Contenu du sommet

La capitale administrative néerlandaise a accueilli les mêmes chefs d'État et représentants d'organisations internationales que lors de l'édition précédente. Les États participants ont, comme à Séoul, adopté un communiqué et annoncé divers engagements unilatéraux et multilatéraux.

2.1. Le communiqué

Le communiqué de La Haye a apporté de nombreuses nouveautés. Il a tout d'abord réaffirmé le rôle central de l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA) dans le domaine de la sécurité nucléaire, en précisant notamment l'importance pour les États de suivre les recommandations de la *Collection sécurité nucléaire*⁶ – documents non contraignants servant de base à l'adoption de mesures de sécurité nucléaire nationales – et de recourir davantage au *Service consultatif international sur la protection physique* (IPPAS), qui est chargé d'évaluer l'efficacité des mesures de protection des installations et matières nucléaires. Selon le communiqué, l'AIEA verra son rôle s'accroître dans les prochaines années. Les États sont donc plus que jamais encouragés à apporter leur soutien politique, technique et financier à l'Agence (notamment à travers le *Nuclear Security Fund*, qui vise à soutenir la mise en œuvre des activités relatives à la sécurité nucléaire afin de prévenir, détecter et répondre au terrorisme nucléaire).

En outre, certaines sections absentes dans les communiqués de 2010 et 2012 ont fait leur apparition. Ainsi, le terme « *dispositif de dispersion radiologique* » a été mentionné pour la première fois, ce qui a logiquement abouti à la création d'une section « *sources et matières radioactives* » dans le communiqué. Les États y rappellent les rôles essentiels du Code de conduite de l'AIEA sur la sécurité et la sûreté des sources radioactives (ci-après « *Code de Conduite* »), du Guide sur l'importation et l'exportation des sources radioactives, mais aussi de la *Collection sécurité nucléaire* et ses recommandations. Le communiqué encourage également les États à élaborer des plans de sécurité appropriés concernant la gestion du combustible nucléaire usé et des déchets hautement radioactifs. Avec la nouvelle section « *mesures à titre volontaire* », l'importance de contribuer à l'amélioration de la sécurité nucléaire, en multipliant certaines actions telles que l'échange d'informations entre États ou l'appel aux audits de l'AIEA, est maintenant formellement inscrite dans le communiqué. Enfin, le rôle de l'industrie nucléaire et des Nations unies – qui travaillent en faveur de l'universalisation des conventions de sécurité nucléaire existantes et de la bonne mise en œuvre de la résolution 1540⁷ de 2004 – fait également l'objet de deux sections distinctes.

Enfin, d'autres éléments importants ont aussi été mentionnés, tels que la nécessité d'avoir un parc informatique sécurisé dans les installations nucléaires ou la tenue à Vienne d'une Conférence sur la criminalistique nucléaire (juillet 2014).

6. Voir l'ensemble de la [Collection sécurité nucléaire](#).

7. Cette résolution, adoptée sous le Chapitre 7 de la Charte, impose aux États de prendre des mesures législatives afin d'éviter que des acteurs non étatiques ne mettent la main sur des armes chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires.

2.2. De nouveaux engagements multilatéraux⁸

Largement préférés aux « *house gifts* », 17 « *gift baskets* » ont été adoptés lors du Sommet de La Haye. Ces derniers portent, entre autres, sur l'amélioration de la sécurité lors du transport international de matières nucléaires, le développement de la criminalistique nucléaire ou le trafic illicite. Deux engagements multilatéraux retiennent tout particulièrement l'attention : l'amélioration de la sécurité radiologique et la mise en œuvre des principes de sécurité nucléaire.

Le « *gift basket* » sur l'amélioration de la sécurité radiologique a été soutenu par 23 États. Ces derniers s'engagent à améliorer la sécurité des sources les plus dangereuses, listées dans la « *Catégorie 1* » du système de catégorisation de l'AIEA⁹. Ils appellent à prendre des mesures concrètes comme la vérification de la fiabilité des personnes ayant accès à ces sources ou l'établissement d'un plan d'intervention rapide, en cas de tentative de vol de matières ou de sources radioactives, sur base d'une évaluation approfondie et complète de la menace. Ce « *gift basket* » prévoit également des mesures additionnelles que les États peuvent volontairement adopter comme l'installation d'outils de vidéo-surveillance supplémentaires ou l'adoption d'un cadre réglementaire global couvrant le transport, la possession et la disposition des sources radioactives.

L'engagement multilatéral sur la mise en œuvre des principes de sécurité nucléaire, proposée par les trois pays hôtes des sommets, a obtenu l'aval de 35 États. Ces derniers s'engagent à appliquer les principes et recommandations de l'AIEA, à faire appel aux évaluations périodiques de l'Agence et à fournir une formation adéquate au personnel chargé de la sécurité des installations ou matières nucléaires. Comme dans l'initiative précédente, les États peuvent, s'ils le souhaitent, aller au-delà des exigences de base en proposant par exemple une aide technique bilatérale ou multilatérale aux États qui le demandent ou en améliorant leurs procédures relatives à la cyber-sécurité de leurs installations nucléaires.

Parmi les 53 États présents au sommet, les États-Unis ont été les plus actifs en participant à 16 « *gift baskets* ». Ils sont suivis par la Corée du Sud (10), le Japon, la Géorgie, le Kazakhstan et le Royaume-Uni (9). À l'inverse, certains États se sont peu impliqués : le Pakistan n'a par exemple signé que la déclaration sur la formation du personnel travaillant dans le domaine nucléaire et les centres d'excellence ; l'Inde, la Russie, la Chine, le Nigeria et l'Arabie saoudite n'ont, quant à eux, soutenu aucun engagement multilatéral.

3. Succès et limites

3.1. Un communiqué et des engagements significatifs

Un communiqué plus complet

Parmi les nombreuses nouveautés, les États reconnaissent pour la première fois par écrit la nécessité de se concentrer sur la création d'un cadre mondial de sécurité nucléaire. Ils listent, dans la section « *mesures à titre volontaire* », une série de mesures destinées à

8. Voir l'ensemble des [engagements multilatéraux](#).

9. IAEA, « [Categorization of Radioactive Sources](#) », IAEA Safety Standards Series, 2005, Vienne.

montrer qu'ils prennent des dispositions concrètes en faveur du régime actuel. Ces mesures contribueront par la même occasion au renforcement de la confiance entre les États.

Autre nouvelle disposition forte : en plus d'encourager une réduction des stocks existants de matières fissiles, le communiqué incite les États à « *maintenir à un niveau minimum leurs réserves de plutonium séparé, ceci conformément aux besoins nationaux* ». L'accumulation de matières dans des installations souvent peu sécurisées, alors qu'elles ne seront pas forcément utilisées, constitue un risque supplémentaire.

La sécurité des sources et matières radioactives enfin érigée en priorité

La majorité des cas de transfert illicite de matières nucléaires communiqués à l'AIEA¹⁰ concerne des sources et matières radioactives. Cela s'explique par le fait que, contrairement à l'HEU et au Pu, ces dernières sont utilisées dans de nombreux secteurs d'activités (médecine, radiothérapie, recherche, industrie, etc.) et sont souvent peu sécurisées.

Introduite timidement à Séoul, la question de la sécurité des sources et matières radioactives a été l'une des priorités à La Haye. Conscients de l'urgence de traiter sérieusement cette problématique, les participants se sont engagés à prendre des mesures allant au-delà des espérances des experts en ajoutant notamment dans le communiqué une section « *sources et matières radioactives* ». En outre, les 23 États signataires du « *gift basket* » sur l'amélioration de la sécurité radiologique ont promis de prendre des mesures concrètes. Cependant, le langage de la déclaration reste très prudent à cet égard. En effet, l'emploi de « *peuvent considérer* » laisse place à une relative incertitude alors que l'utilisation de « *considéreront* » aurait eu un impact bien plus important. Dans la même veine, ce nouvel engagement n'aborde pas la question de la sécurité lors de transports, ce qui avait été pourtant le maillon faible lors du récent vol de cobalt-60 au Mexique¹¹. Cette question a fait l'objet d'un autre engagement multilatéral, soutenu par 23 États.

Au niveau unilatéral, les États-Unis ont annoncé leur intention de mettre sur pied un programme international de recherche dans le but de remplacer certaines sources hautement radioactives par des technologies utilisant des matières non isotopiques. Cette alternative mondiale sera présentée officiellement à l'horizon 2016.

Le « gift basket » : première étape vers la création d'un régime commun

À ce jour, les États sont libres d'appliquer ou non les recommandations de l'AIEA en matière de sécurité nucléaire. Avec ce nouveau « *gift basket* », 35 États se sont engagés à appliquer des standards minimaux, fournir des rapports sur leur mise en œuvre et, s'ils le souhaitent, aller au-delà des recommandations existantes. Ils proposent, entre autres, de développer un processus d'amélioration continue, de créer un système d'auto-évaluation national ou encore d'organiser des formations adéquates pour les personnes travaillant avec des matières nucléaires. L'AIEA et l'Institut international pour la sécurité nucléaire (WINS), faciliteront la mise en œuvre de ces engagements.

10. [Base de données sur les incidents et le trafic illicite](#) (ITDB).

11. Sylvain Fanielle, « Menace d'utilisation de matières radioactives à des fins terroristes », *lalibre.be*, 8 décembre 2013.

Cette initiative est sans conteste l'une des nouveautés principales du sommet. En effet, pour la première fois – même si cela reste non contraignant – des États se sont engagés à appliquer de manière uniforme les principes existants et à adopter de nouvelles législations nationales en accord avec les conseils de l'AIEA. Ils aboutiront ainsi progressivement à l'établissement d'un régime international.

Responsabiliser au niveau national et international

Les conséquences d'un acte de terrorisme nucléaire dépasseraient les frontières d'un État. Paradoxalement, les mesures relatives à la sécurité nucléaire sont souvent étudiées uniquement au niveau national sans prendre en compte l'aspect transfrontalier. Une prévention au niveau international s'impose pourtant face à ce type de menace. Pendant le sommet, les Pays-Bas ont attaché beaucoup d'importance à responsabiliser les États participants à la nécessité de coopérer davantage, notamment en matière d'échange d'informations.

Afin de sensibiliser les 53 chefs d'État à cette idée, le pays hôte a mis en place un exercice de simulation lors du premier jour du sommet, en les confrontant au scénario fictif suivant : un groupe terroriste, possédant des matières fissiles, menace de les utiliser pour fabriquer un engin nucléaire et le faire exploser dans une ville inconnue. Cet exercice a permis aux dirigeants de se rendre compte qu'un tel événement était tout à fait plausible et qu'une réponse internationale coordonnée était primordiale afin de le prévenir.

L'industrie nucléaire a aussi un rôle essentiel à jouer, comme l'atteste la tenue d'un sommet de l'industrie nucléaire les 22 et 23 mars 2014. Les acteurs du secteur ont reconnu, lors de leur intervention au sommet officiel, leur responsabilité dans l'application des mesures visant à renforcer la sécurité nucléaire. Ils se sont également engagés à coopérer avec les autorités étatiques sur l'amélioration des mesures de sécurité et de sûreté.

La promotion d'une culture de la sécurité nucléaire au niveau national, international et industriel était une donnée manquante lors des deux premiers sommets. La mention explicite dans le communiqué de 2014 du rôle de l'industrie nucléaire et de l'importance d'une coopération internationale renforcée à ce niveau, constitue une avancée majeure.

Discussion ouverte sur l'avenir du processus

Pour la première fois depuis 2010, l'avenir du SSN a été discuté par les délégations. Alors que les précédents communiqués mentionnaient simplement le lieu et la date du prochain sommet, celui de La Haye va au-delà en précisant l'importance pour les États de ne pas relâcher leurs efforts en vue d'aboutir à une architecture internationale de sécurité nucléaire. Les dirigeants ont reconnu aussi pour la première fois que l'élan initié ne devra pas s'interrompre en 2016 mais aussi que l'AIEA jouera à l'avenir un rôle prépondérant. Ce communiqué précise également l'importance de s'accorder sur la forme que prendra l'avenir du processus, sans pour autant fournir de détails précis.

Le sommet qu'accueilleront les États-Unis sera vraisemblablement le dernier sous sa forme actuelle, clôturant par la même occasion l'initiative que le président Obama avait lui-même lancée. Face à la fatigue politique apparue à Séoul, il existait beaucoup d'incertitudes sur la manière dont les chefs d'État allaient maintenir l'attention sur la lutte contre le terrorisme nucléaire. Il est important de garder, au-delà de 2016, l'héritage des quatre sommets précédents.

Même si la forme du processus post-2016 n'est pas encore très claire, le président Obama, hôte du prochain sommet, a d'ores et déjà annoncé que la création d'une architecture de sécurité nucléaire durable et globale sera l'un des objectifs principaux du sommet de 2016. Il s'agit de créer une plateforme permanente qui serait en mesure de subvenir aux besoins d'évaluation et d'amélioration continues, nécessaires en sécurité nucléaire. La structure de cette plateforme reste inconnue à l'heure actuelle, mais une chose est certaine, le président Obama, initiateur du processus, s'est engagé à maintenir l'engagement politique après 2016.

3.2. Problématiques persistantes

Manque d'engagement à l'égard des outils existants

Il n'existe actuellement que deux instruments de sécurité nucléaire légalement contraignants : la Convention internationale sur la suppression des actes de terrorisme nucléaire (ICSANT - 2005) imposant aux États de sanctionner en droit interne tout acte lié au terrorisme nucléaire (possession, utilisation, tentative, etc.) et la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPNM - 1980) obligeant les États à renforcer la sécurité de ces dernières lors de transports *internationaux* uniquement. En raison de cette portée limitée, un amendement (CPPNM/A), ouvert à la signature en 2005, a été négocié afin d'étendre les dispositions de la convention initiale aux matières nucléaires stockées ou transportées au niveau national. Il est important de souligner que la CPPNM et son amendement ne couvrent pas les sources et matières radioactives mais uniquement les matières fissiles.

Étant donné le faible nombre d'outils juridiques imposant des règles de sécurisation des matières nucléaires, un soutien aux instruments existants est un minimum. Pourtant, nombreux sont les États qui n'ont pas ratifié ces conventions. Parmi les participants au SSN, 17 notamment n'ont pas encore ratifié le CPPNM/A, lequel n'est d'ailleurs toujours pas entré en vigueur. Cela s'explique surtout par des divisions politiques internes ou par le fait que la sécurité nucléaire n'est toujours pas perçue comme une priorité par certains États.

Pour ce qui concerne l'ICSANT, des acteurs majeurs tels que l'Argentine, Israël ou l'Italie, n'ont pas encore initié leur processus de ratification. De même, ni les États-Unis ni la Corée du sud, pourtant tous deux hôtes d'un sommet, ne les ont ratifiées.

Les États prenant part au processus, alors qu'ils sont censés montrer leur leadership et responsabilité en la matière, ont envoyé un mauvais signal en ne ratifiant pas ces conventions. Cela doit être une priorité avant 2016. Il s'agit d'une condition *sine qua non* à l'établissement ultérieur d'une architecture de sécurité nucléaire complète et durable.

Certains États clés peu actifs

Parmi les 17 « *gift baskets* » de La Haye, certains peuvent être qualifiés d'avancée majeure, principalement ceux relatifs à la sécurité radiologique et à la mise en œuvre des mesures de sécurité nucléaire. Pourtant, les nouveaux engagements multilatéraux n'ont hélas pas réussi à convaincre certains acteurs déjà critiqués pour leur inaction dans le domaine de la sécurité nucléaire.

La Russie, État doté de l'arme nucléaire (EDAN) au sens du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), n'a signé aucun engagement alors qu'elle possède une plus grande quantité de matières fissiles que n'importe quel autre État¹². De plus, de nombreux cas de trafic illicites de matières nucléaires ont eu lieu dans la région du Caucase dans les années 1990¹³. En 2011, des agents douaniers ont mis la main à la frontière moldave sur d'importantes quantités d'HEU provenant vraisemblablement d'anciennes installations nucléaires russes¹⁴. Au vu de ces éléments, un comportement proactif aurait été souhaité. Vu l'activité de certains groupes terroristes originaires du Caucase, il est dans l'intérêt de la Russie de sécuriser ses matières.

La Chine, autre EDAN, ne s'est pas non plus engagée. Souvent critiquée pour son manque de transparence en matière de sécurité nucléaire, elle possède pourtant une grande quantité de matières fissiles qui ne fera que s'accroître dans les prochaines années avec le développement de son parc énergétique¹⁵.

L'Inde, État nucléaire *de facto* et souvent discrète quant à ses efforts de sécurisation de ses matières fissiles, est aussi restée silencieuse. Son voisin, le Pakistan, autre État nucléaire *de facto*, n'a participé qu'à un seul « *gift basket* ». Critiqué régulièrement pour son opacité en matière de sécurité nucléaire¹⁶, le Pakistan abrite pourtant sur son territoire plusieurs mouvements extrémistes y commettant de nombreux actes terroristes chaque année. Enfin, d'autres États comme le Nigeria et l'Arabie saoudite, ayant tous deux exprimé leur vif intérêt à développer l'énergie nucléaire, n'ont signé aucun engagement.

La sécurisation de l'ensemble des matières fissiles et radioactives requiert l'adhésion d'un grand nombre d'États. Vu l'ampleur de la menace et l'importante quantité de matières présentes de par le monde, les États invités doivent saisir l'opportunité des sommets pour montrer leur engagement en faveur de l'établissement d'un régime de sécurité nucléaire global. Dans ce contexte, la Russie, la Chine, le Pakistan et l'Inde doivent impérativement montrer leur bonne volonté en vue du sommet de 2016.

« *Gift basket* » sur la sécurité radiologique : un succès mesuré

Le « *gift basket* » sur la sécurité radiologique est une avancée majeure dans la lutte contre le terrorisme nucléaire. Cependant, beaucoup reste à faire. Contrairement aux matières fissiles, les sources et matières radioactives sont disponibles dans de nombreux domaines et ne font pas l'objet de mesures de sécurité renforcées. Alors que la CPPNM impose des règles relatives à la sécurisation des matières fissiles, il n'existe toujours pas de norme internationale imposant aux États de prendre des mesures de sécurité à l'égard des matières et sources radioactives. Au vu des documents officiels du sommet, les chefs d'États n'ont pas abordé à La Haye la question d'un régime légalement contraignant.

12. [Stocks mondiaux de matières fissiles](#).

13. Elena Sokova, « Illicit Trafficking in Nuclear and Radiological Materials in the Caucasus : the Case of Georgia », INMM Workshop on Reducing the Risk from Radioactive and Nuclear Materials, Albuquerque, 10 et 11 mars 2009.

14. « HEU Seizure Highlight Moldova's Strong Work in Nuclear Security », IAEA, 27 juin 2013.

15. Hui Zhang et Tuosheng Zhang, « Securing China's Nuclear Future », Belfer Center for Science and International Affairs, Harvard University, mars 2014.

16. Mark Fitzpatrick, « Overcoming Pakistan Nuclear Dangers », IISS Adelphi Books, 26 mars 2014.

Pourtant, les experts¹⁷ sont unanimes : la fabrication d'une « *bombe sale*¹⁸ » ne requiert pas de compétences scientifiques spécifiques, contrairement à l'assemblage d'une bombe nucléaire. Par conséquent, les 4 priorités à l'avenir devraient être les suivantes : le respect des engagements du « *gift basket* » sur la sécurité radiologique ; la multiplication des initiatives nationales, régionales et internationales en faveur de l'amélioration de la sécurité des sources et matières radioactives ; la sensibilisation de l'ensemble des États, participant ou non au SSN, à la nécessité de soutenir les principaux engagements unilatéraux de La Haye en la matière ; les prémisses de négociations en vue d'aboutir aux premières règles contraignantes en matière de sécurité radiologique.

Absence de singularisation du processus

Un certain nombre d'États perçoit toujours erronément la nature et les objectifs du SSN. Pour certains, la sécurité nucléaire ne concerne que les États possédant l'arme nucléaire ou utilisant des matières fissiles à grande échelle. Pour d'autres, l'agenda en matière de sécurité nucléaire doit être lié au TNP et garantir que le processus ne porte pas atteinte à leurs droits d'accès à la technologie nucléaire. Pourtant, les initiateurs du SSN ont fait le choix de ne pas aborder les questions de non-prolifération et de désarmement nucléaire, qui restent sensibles à bien des niveaux, afin de ne pas détourner l'attention de l'objectif premier du processus et de compliquer la recherche de consensus. À La Haye, les chefs d'État devaient à la fois rassurer l'ensemble des États ne participant pas au SSN sur leurs droits d'accès à la technologie nucléaire mais également réaffirmer que la sécurité nucléaire se doit être abordée séparément des dossiers sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires.

Cette clarification ne semble pas avoir eu lieu. L'engagement multilatéral sur une approche complète de la sécurité nucléaire en est l'illustration. Soutenu par 15 États, cet engagement a souhaité lier aux objectifs du SSN les trois piliers du TNP (désarmement nucléaire, non-prolifération et utilisation pacifique de l'énergie nucléaire), ainsi que la récente série de conférences sur l'impact humanitaire de l'utilisation des armes nucléaires. Ceci aurait pour conséquence de rendre difficile la recherche de consensus en faisant resurgir les divergences – relatives aux progrès en matière de désarmement nucléaire – présentes au sein de la Conférence d'examen du TNP.

Si discuter seulement de la sécurité nucléaire est un choix critiquable, il n'en demeure pas moins le meilleur moyen pour obtenir des avancées rapides face à une menace croissante. Sans pour autant nier les liens évidents entre eux, la sécurité nucléaire devrait être davantage dissociée des débats qui animent le suivi multilatéral des trois piliers du TNP. Ces derniers sont suffisamment discutés dans d'autres instances internationales.

17. Charles Ferguson et William Potter, « The Four Faces of Nuclear Terrorism », Monterey Institute of International Studies, 2004.

18. Une « bombe sale » ou dispositif de dispersion radiologique combine à la fois des matières hautement radioactives et des explosifs conventionnels. L'explosion a pour but de disperser ces matières, ce qui aurait des conséquences économiques, environnementales et psychologiques importantes.

Carence dans la volonté d'inclusion de nouveaux acteurs

Les États ont omis de discuter des mesures qu'ils pourraient mettre en place afin d'inclure l'ensemble de la communauté internationale – et non pas seulement les États participant au SSN – dans la lutte contre la menace du terrorisme nucléaire. Certains États, comme l'Iran et la Biélorussie, possédant pourtant tous deux d'importantes quantités de matières fissiles, n'ont toujours pas été invités à participer au sommet. Comme souligné précédemment, la sécurité nucléaire est une responsabilité nationale mais également internationale. En effet, volées dans un État, des matières nucléaires pourraient être utilisées dans un autre pays. Une coopération internationale est donc essentielle.

Enfin, étant donné que le processus fonctionne par invitation sélective, il aurait été opportun de discuter de la mise sur pied d'un mécanisme permettant d'élargir la dynamique aux États ne prenant pas part au SSN et de les encourager par exemple à adopter les recommandations de l'AIEA au niveau national. Cette question n'a pourtant toujours pas été abordée. 53 États ne peuvent à eux seuls créer un régime efficace et global sans l'appui de l'ensemble de la communauté internationale. En effet, chaque État a un rôle à jouer.

4. L'avenir du processus

Les États-Unis accueilleront en 2016 la prochaine étape du processus qu'ils ont eux-mêmes initiés. Il s'agira d'une nouvelle chance pour les chefs d'État d'institutionnaliser et de normaliser la sécurité nucléaire afin de ne plus devoir s'appuyer uniquement sur les sommets. Ils devront tirer profit des deux années qui les séparent du prochain rendez-vous afin d'aborder les défis à venir.

4.1. Deux enjeux majeurs

Poser les bases d'un système légalement contraignant

La manière dont les États appliquent ou non les recommandations de l'AIEA varie. Il en résulte un régime fragmenté, engendrant des faiblesses qui pourraient être profitables à des groupes terroristes. En outre, il n'existe pas à l'heure actuelle de mécanisme imposant plus de transparence dans les mesures adoptées. Bien que des progrès aient été réalisés en faveur d'une application uniforme des standards, l'établissement d'un régime légalement contraignant dictant aux États la manière d'intégrer les recommandations de l'AIEA sur le plan interne et vérifiant leur application, est une idée encore bien lointaine. Pourtant, La Haye, bastion du droit international, était l'endroit idéal pour poser les premières bases d'un tel régime, qui doit rester un objectif prioritaire pour le sommet de 2016 et au-delà.

Pour atteindre cet objectif, deux phases sont à envisager : il faudra dans un premier temps consolider les acquis et ensuite poser un cadre de négociation pour aboutir à la création d'un régime légalement contraignant. La consolidation des acquis consiste à promouvoir de façon continue une culture de la sécurité nucléaire, tant au niveau national qu'international, ainsi qu'auprès de l'ensemble des acteurs de l'industrie nucléaire. Cela passe par exemple par la promotion des standards et bonnes pratiques établis par l'AIEA et la WINS, ou l'identification de nouveaux principes visant à combler les lacunes

actuelles. Il s'agit également pour les États de s'accorder sur des principes communs et sur la manière de les appliquer. À ce propos, le récent « *gift basket* » sur la mise en œuvre de la sécurité nucléaire et l'ajout dans le communiqué de la section « *mesures à titre volontaire* » peuvent être considérés comme deux avancées positives.

Après avoir consolidé les standards actuels et s'être mis d'accord sur la manière de les appliquer, les États devront passer à une autre phase plus complexe, celle de l'élaboration d'un cadre juridique contraignant. En effet, la codification des principes existants et la vérification de l'application complète et cohérente de ces derniers garantiront l'uniformité et l'application des règles de sécurité nucléaire. La priorité sera tout d'abord de travailler à l'universalisation de l'ICSANT et du CPPNM/A. Une fois les acquis consolidés et les conventions ratifiées, les États pourront entamer des négociations sur la création d'une Convention sur la sécurité nucléaire. Certains affirment qu'une telle Convention a peu de chance de voir le jour : selon eux¹⁹, une telle démarche affaiblira l'utilité des conventions actuelles et les négociations prendront du temps, sans aucune certitude sur leur aboutissement.

Pourtant, il semble qu'il faille percevoir une Convention sur la sécurité nucléaire davantage comme un complément aux conventions actuelles à-même de combler les lacunes grâce à un nouvel instrument juridique. En plus de réaffirmer l'importance des outils existants, cette convention codifierait les principes internationaux établis par l'AIEA tout en stipulant un cadre commun pour leur implémentation et leur mise à jour. Quant aux négociations elles-mêmes, il ne s'agit pas ici de partir de zéro mais de se baser sur l'ICSANT et le CPPNM/A et d'identifier leurs lacunes afin de les compléter.

Une Convention sur la sécurité nucléaire ne verra vraisemblablement pas le jour avant le sommet de 2016. Néanmoins, durant les deux prochaines années, les États, accompagnés par des experts, pourraient d'ores et déjà discuter des modalités et des orientations à prendre afin d'arriver progressivement à une telle Convention.

Aborder la problématique des « 85% » restants

Jusqu'à présent, seule la sécurisation des matières fissiles et radioactives dans le domaine civil a fait l'objet de discussions dans le cadre du SSN. Même si de nombreux succès sont attribuables à ce processus, il ne s'est intéressé en réalité qu'à « *la partie visible de l'iceberg* ». En effet, la majorité des matières fissiles pouvant être utilisées à des fins terroristes, à savoir 85 % d'entre elles, se trouvent dans le domaine militaire et ne sont couvertes par aucun instrument juridique ou initiative politique multilatérale. Elles sont réparties entre les cinq EDAN (Russie, États-Unis, France, Chine et Royaume-Uni) et les États nucléaires reconnus *de facto* à savoir le Pakistan, l'Inde, Israël et la Corée du Nord. Selon l'*International Panel on Fissile Materials*²⁰, ils accumulent ensemble près de 1 375 tonnes d'HEU enrichi à 90 % et 234 tonnes de Pu. Bien que les communiqués aient déjà auparavant insisté sur la responsabilité fondamentale des États « *de préserver (...) la sécurité effective de toutes les matières nucléaires (...), y compris celles utilisées dans les armes nucléaires (...)* », la sécurisation des matières non civiles n'a jamais fait l'objet de discussions en raison du fait que les États qui en possèdent pensent que la divulgation de

19. Kenneth Luongo, « Endgame for the Nuclear Security Summits », Arms Control Today, février 2014.

20. [Ensemble des stocks actuels de matières fissiles.](#)

diverses informations relatives à leurs installations nucléaires militaires pourrait porter atteinte à leur sécurité nationale.

Alors que ces matières devraient être soumises, en raison de leur qualité et quantité, à des mesures de sécurité bien plus strictes que dans l'industrie civile, de nombreux événements laissent penser le contraire. Les récents incidents tels que l'incursion d'une religieuse de 82 ans dans le complexe Y-12 (États-Unis)²¹ et de militants pacifistes dans la base militaire de Volkel²² (Pays-Bas) à la veille du Sommet de La Haye sont des exemples parmi d'autres.

Il est essentiel que les États en possession de matières nucléaires à usage militaire acceptent ouvertement de discuter et de prendre des mesures supplémentaires afin de les sécuriser davantage. Le régime de sécurité nucléaire doit revêtir la forme d'une architecture globale couvrant matières nucléaires à la fois civiles et militaires. Une première étape consisterait par exemple à échanger des informations et bonnes pratiques relatives à la protection des installations nucléaires militaires. La sécurité nationale est certes une donnée importante mais la lutte contre le terrorisme nucléaire doit être perçue comme un objectif commun et donc international. Il est tout à fait possible de coopérer à ce niveau sans pour autant divulguer des informations relevant de la sécurité nationale. Le programme *Cooperative Threat Reduction* entre les États-Unis et la Russie en est un bon exemple.

4.2. Incertitude au-delà de 2016

Pour le président Obama, le sommet de 2016 sera crucial pour l'avenir du processus. Dans son discours de clôture, il a souligné l'importance de faire évoluer l'initiative vers un modèle plus durable ne nécessitant pas pour autant la présence de chefs d'État mais au moins de ministres et d'experts.

Il précise également qu'à l'approche de 2016, l'accent doit être mis sur deux éléments : d'une part, encourager les États à respecter leurs engagements unilatéraux et multilatéraux tout en maintenant un élan politique de haut niveau sur la sécurité nucléaire ; et d'autre part, solliciter leur avis sur la forme que doit revêtir le processus post-2016 afin de s'assurer qu'il se poursuive au-delà des sommets. Deux formes sont envisageables.

Conserver le format actuel avec des changements organisationnels

Pour l'instant, la principale difficulté est que le SSN requiert la présence de chefs d'État. Bon nombre d'entre eux saisissent souvent mal les enjeux d'un tel événement. La sécurité nucléaire est régulièrement perçue comme un concept technique hors d'atteinte pour les non-initiés et n'est souvent pas considérée comme une priorité, comparée à d'autres enjeux de sécurité internationale. Il n'est donc pas étonnant que de nombreux dirigeants utilisent le sommet pour discuter d'autres sujets, comme cela a été le cas à La Haye, où le G7 s'est réuni le deuxième jour pour discuter de la crise ukrainienne, reléguant ainsi la sécurité nucléaire au second plan.

21. « Y-12 Plant Infiltration Bore Resemblance to Drills : Report », NTI, 31 juillet 2012.

22. « Protestors break into Dutch base prior to Nuclear Security Summit », NPSGlobalFoundation, 27 mars 2014.

Pour pallier à ces difficultés, il existe plusieurs solutions. La première consisterait à organiser un sommet tous les 4 ans²³. Des réunions annuelles, réunissant des délégations nationales composées de *sherpas*²⁴ et d'experts, permettraient d'évaluer les progrès, d'identifier les lacunes et de décider d'actions à envisager à l'avenir. En participant à ces réunions, ces délégations développeraient une expertise en matière de sécurité nucléaire permettant ainsi aux administrations nationales de ne pas devoir allouer trop de moyens à la préparation des sommets. Le sommet en lui-même ne demanderait pas forcément la participation de chefs d'État mais il est nécessaire de garantir au minimum une présence au niveau ministériel afin de maintenir la sécurité nucléaire au rang de priorité politique.

Cette nouvelle forme pourrait voir le jour pour autant que les États s'accordent sur une structure claire avant 2016. Avant de discuter de la forme à adopter, il sera essentiel de s'assurer que les objectifs initiaux du SSN soient réalisés précisément parce que la nouvelle configuration ne permettra pas la prise d'importantes décisions lors des réunions annuelles. Ces dernières ne serviraient qu'à parfaire les acquis, garantir un suivi régulier de la matière et dessiner les grandes tendances pour les sommets officiels.

L'AIEA peut-il prendre le relais en 2016?

Au regard de ses actions et expériences en matière de sécurité nucléaire, l'AIEA semble être l'acteur idéal pour la poursuite de la dynamique au-delà de 2016. Organisation reconnue sur la scène internationale, elle développe les recommandations destinées aux États et possède une importante expertise technique. C'est notamment pour cette raison que le *Service consultatif international sur la protection physique (IPPAS)*, dont les objectifs sont d'évaluer l'efficacité de la sécurité des installations et matières nucléaires, sont de plus en plus demandés par les États. À travers l'organisation de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire (juillet 2013), l'Agence a démontré sa capacité d'accueillir avec succès des événements d'envergure. L'élévation récente de son bureau sur la sécurité nucléaire en division démontre que cette matière est une priorité pour l'Agence, au même titre que la sûreté nucléaire ou la garantie de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Bénéficiant d'une adhésion quasi-universelle²⁵, l'AIEA est sans conteste le forum nucléaire international par excellence.

Afin de permettre à l'Agence d'endosser un rôle central en matière de sécurité nucléaire, il est nécessaire de lui en donner les moyens. Trois facteurs sont à prendre en considération.

Premier élément : il est nécessaire de renforcer le mandat de l'Agence. L'attribution de nouvelles compétences à l'AIEA demanderait une modification de son mandat relatif à la sécurité nucléaire. Il convient de définir ses nouvelles attributions de façon claire et exhaustive. La récente élévation du bureau sur la sécurité nucléaire au rang de division a augmenté l'influence de cette dernière au sein de l'organigramme de l'AIEA mais a aussi

23. John Bernhard, « Maintaining Political Momentum », présentation lors du Nuclear Knowledge Summit 2014, 21 Mars 2014, Amsterdam.

24. Un sherpa est le chef de chaque délégation prenant part aux sommets. Leur rôle est de définir le programme des rencontres et de rédiger les communiqués.

25. La Corée du Nord, qui poursuit actuellement un programme nucléaire militaire, s'est retirée de l'Agence le 13 juin 1994. D'autres États comme le Turkménistan, la Somalie ou le Soudan du Sud ne sont pas membres de l'AIEA.

intégré fermement la sécurité nucléaire dans les priorités de l'Agence. Il sera donc désormais difficile pour un État membre de faire valoir que la sécurité nucléaire ne relève pas de la compétence de l'AIEA au motif qu'elle n'est pas mentionnée dans son Statut²⁶. Si l'objectif des États est de conférer à l'Agence plus de pouvoirs en matière de sécurité nucléaire, il s'agit de l'en informer assez tôt pour qu'elle puisse se préparer structurellement à ces changements. Une telle modification de son mandat nécessiterait l'accord de l'ensemble de ses États membres.

Deuxième élément : Il faut s'assurer que l'AIEA bénéficie d'un soutien financier à la hauteur des futures tâches qui lui incomberaient. Son budget²⁷ dépend pour l'instant de la contribution de ses États membres. Lors de la Conférence générale des États membres, il a ainsi été décidé que le montant attribué à la sécurité nucléaire serait de 34 millions d'euros pour l'année 2014. Ce montant est insuffisant pour que l'AIEA puisse assumer l'ensemble des tâches conférées en la matière. En effet, jusqu'à présent, la majeure partie des projets de la nouvelle division – comme les conseils prodigués aux États membres ou la mise sur pied des missions IPPAS – est financée à travers le *Nuclear Security Fund* ou la Coopération technique qui aide les États membres dans divers projets grâce au transfert de technologies nucléaires et connexes.

Or, si de nouvelles compétences venaient à être attribuées à l'Agence, cette structure budgétaire deviendrait vite inappropriée. Si les États membres souhaitent que l'AIEA soit en mesure de remplir ses nouvelles tâches, il est essentiel qu'ils évaluent à nouveau leurs contributions pour les années à venir tout en modifiant les arrangements budgétaires encadrant la nouvelle division sur la sécurité nucléaire.

Troisième facteur : la promotion des actions actuelles et la sensibilisation de l'ensemble des États membres aux enjeux de la sécurité nucléaire. Le rôle de l'AIEA en matière de sécurité nucléaire est d'ores et déjà essentiel à bien des égards (IPPAS, expertise technique, *Collection sécurité nucléaire*, etc.). Avant de lui attribuer de nouvelles compétences, il est essentiel de s'assurer que les actions qu'elle mène à l'heure actuelle soient comprises et respectées par l'ensemble de ses États membres. Bien trop d'États perçoivent encore la menace du terrorisme nucléaire comme lointaine et improbable. Étant donné que l'Agence ne peut agir que là où ses États membres lui en confèrent le mandat, il est essentiel que les États participant au SSN sensibilisent l'ensemble de la communauté internationale à l'importance de la sécurité nucléaire. Les membres du processus du SSN ne pourraient être en mesure, à eux seuls, d'étendre le mandat de l'AIEA sans l'appui de l'ensemble de ses États membres.

Si ces trois éléments sont appliqués, l'AIEA pourrait servir à l'avenir de véritable plateforme internationale de sécurité nucléaire. Elle pourrait notamment évaluer les engagements des États, dispenser des conseils sur la mise en œuvre de ses recommandations, proposer son expertise technique de manière plus ciblée, mais surtout coordonner l'ensemble des activités internationales relatives à la sécurité nucléaire. Une seule condition pour y arriver : ses États membres doivent lui en donner le mandat et les moyens de le remplir.

26. [Statut de l'AIEA tel qu'amendé au 28 décembre 1989](#).

27. [Budget ordinaire de l'AIEA pour 2014](#).

Conclusion

Au regard des deux éditions précédentes, le Sommet de La Haye peut être prudemment qualifié de réussite. Des avancées significatives ont été réalisées lors de cette troisième étape du processus. Utilisée pour la première fois à Séoul, la pratique des « *gift baskets* » a une nouvelle fois montré son efficacité. Les engagements multilatéraux sur le renforcement de la sécurité radiologique – enfin élevée au rang de priorité – et sur la mise en œuvre des mesures de sécurité nucléaire sont une avancée majeure vers la création d'un régime complet et durable. Le communiqué de La Haye est engagé et reconnaît explicitement l'importance de travailler à l'élaboration d'une gouvernance internationale de sécurité nucléaire.

Néanmoins, certaines lacunes persistent. Des acteurs de poids sur la scène internationale n'ont pas apporté leur soutien aux engagements multilatéraux mettant à mal la crédibilité de ces derniers. Certains outils de base n'ont toujours pas été endossés par de nombreux États participant au sommet. À cela s'ajoute le manque de clarté – pour l'ensemble de la communauté internationale – des objectifs du processus.

Après trois sommets, le SSN entre maintenant dans une phase critique. Malgré des progrès considérables, beaucoup reste à faire. Il n'existe toujours pas à ce jour de régime de sécurité nucléaire universel et de mécanisme d'évaluation des engagements pris par les États. Jusqu'à présent, chaque sommet a eu un rôle spécifique : Washington a conceptualisé et défini la menace ; Séoul a identifié les contours des mécanismes à établir pour lutter contre la menace ; et La Haye a permis d'identifier les premières étapes afin de coordonner les mesures à prendre dès à présent. Le sommet de 2016 devra pourtant aller bien au-delà en abordant la création d'une architecture de sécurité nucléaire mondiale, formée de règles et de principes que les États devront respecter et appliquer. La forme du processus au-delà de 2016 devra également être une priorité afin de poursuivre les progrès initiés en 2010 de manière permanente. Ces idées sont nécessaires, mais les transformer en réalités sera une tâche complexe.

L'auteur

Sylvain Fanielle est chercheur associé au GRIP. Ses travaux portent sur la non-prolifération nucléaire, et plus précisément sur la sécurité des matériaux nucléaires et radiologiques.